

Recueil d'information et de consentement sur les données à caractère personnel

En application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), nous vous informons que vos données à caractère personnel collectées par **GRS Guyancourt** ont été recueillies sur la base de votre consentement, aux fins d'inscription, d'envoi de mails, d'informations.

Elles seront conservées pendant **3 ans** et sont destinées à la **GRS Guyancourt ou à la municipalité de à qui nous sommes susceptibles de transmettre les données.**

Vous pouvez retirer votre consentement à tout moment et exercer des droits d'accès, d'opposition, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données en contactant **Mme GRESSIER Line, présidente de l'association.**

En cas de violation du RGPD, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Fait à Guyancourt, le/...../2023

Nom et prénom :

Signature (précédée de la mention lu et approuvé) :

Règlement intérieur

Extraits document consultable sur le site de l'association

...

Art 2 « - Tout comportement ou parole doivent être mesurés et polis envers un entraîneur, un membre du conseil d'administration ou un autre adhérent. Tout manquement à cette discipline pourra être sanctionné par le conseil d'administration de l'association. »

...

Art 3 « Il est rappelé que pour les groupes de compétition par équipe, la présence à chaque cours est indispensable. Chaque absence d'une gymnaste pénalise toutes les autres gymnastes de l'équipe. En cas d'absences répétées et non justifiées, le conseil d'administration pourra sanctionner la gymnaste (exclusion de l'équipe). »

...

Art 5 « Le professeur reste le seul juge quant au choix des cours et des programmes des gymnastes. »

...

Art7 « Les gymnastes mineures doivent être accompagnées jusqu'à la porte du cours afin de s'assurer que celui-ci a bien lieu. Si nous sommes prévenus suffisamment tôt, nous essayons toujours de prévenir en cas de suppression d'un cours, à condition de disposer des coordonnées exactes des adhérents, ce qui n'est pas toujours le cas. Veuillez vérifier que nous avons bien les moyens de vous joindre et pensez à nous communiquer tout changement survenant en cours d'année. Dans la mesure où nous ne pouvons pas vous contacter, le Bureau ne sera pas tenu pour responsable des incidents qui pourraient survenir. Les cours annulés ponctuellement pour absence de l'entraîneur ne seront pas remboursés. »

J'ai pris connaissance du Règlement intérieur et l'approuve.

Fait à Guyancourt, le/...../2023

Signature :